

**FCP de droit français**

**CARLTON SELECT WORLD**

**RAPPORT ANNUEL**

au 29 décembre 2023

**Société de gestion : CARLTON SELECTION SAS**  
**Dépositaire : CACEIS Bank**  
**Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit**

CARLTON SELECTION - 25, rue Montbazon - 33000 - Bordeaux

## Sommaire

	Pages
1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	5
3. Rapport de gestion	6
4. Informations réglementaires	13
5. Certification du Commissaire aux Comptes	18
6. Comptes de l'exercice	22
7. Annexe (s)	38
Caractéristiques de l'OPC (suite)	39

## Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

### CARLTON SELECT WORLD FR0014000DN1, Part A- Fonds Professionnel à Vocation Générale FIA soumis au droit français Ce FIA est géré par Carlton Sélection

#### Objectifs et politique d'investissement :

L'objectif de gestion du FCP vise à produire, sur la période de placement recommandée, une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indice MSCI World 100% Hedged Euro (hors pays émergents) dividendes nets réinvestis.

L'objectif est réalisé en investissant sur : Les marchés d'actions mondiaux, hors pays émergents, pour profiter des opportunités présentées par chaque zone géographique en s'appuyant exclusivement sur une sélection d'ETF physiques (« Exchange Traded Fund »).

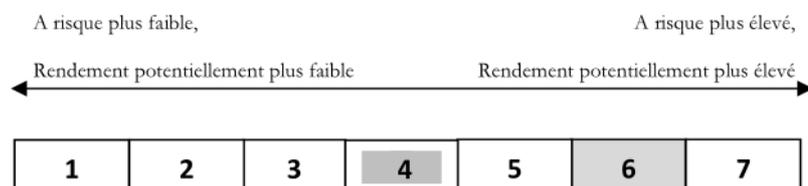
Le FCP est exposé entre 30 % et 100 % de son actif net à des ETF à réplique physique ciblés sur les pays composants l'indice MSCI World 100% Hedged Euro (hors pays émergents, code Bloomberg MXWOHEUR). Cette poche est exclusivement investie en ETF/Trackers « actions » à réplique physique cotés sur des marchés réglementés. La sélection des ETF repose, en amont, sur une approche macro-économique globale qui permet de déterminer les zones géographiques à surpondérer. Dans un second temps, l'analyse sectorielle des ETF est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs afin d'identifier les secteurs et thématiques à surpondérer par rapport au MSCI World Euro Hedged. Les liquidités non investies temporairement en « ETF actions » sont placées sur des OPC monétaires euro, OPC obligataires court terme euro avec un S.R.R.I de 1.

Les contrats financiers sont autorisés en couverture du risque « actions » et de « change ». L'exposition au risque actions est comprise entre 30% et 100% de l'actif net. L'exposition au risque de change est limitée à 10% de l'actif net. Les demandes de souscriptions et de rachats se font sur une base quotidienne et sont centralisées chez le dépositaire (CACEIS INVESTOR SERVICES, 1-3, place Valhubert 75013 Paris), le jour d'établissement J de la valeur liquidative avant 10 heures 30, qui sera calculée en J+1. Le règlement des souscriptions et des rachats se fait trois jours ouvrés suivant le jour d'établissement de la valeur liquidative.

Les revenus nets du FCP sont totalement réinvestis.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

#### Profil de risque et de rendement :



Le niveau de risque de ce fonds reflète son exposition à un indice « actions » :

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque »
- Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements

#### Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée acquis à l'OPC	0%
Frais d'entrée non acquis à l'OPC	10%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué, qui se fonde sur une estimation, est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Il peut varier d'un exercice à l'autre.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

<b>Frais prélevés par le fonds sur une année : 0.50%</b>	
<b>Frais courants estimés</b>	0,74%

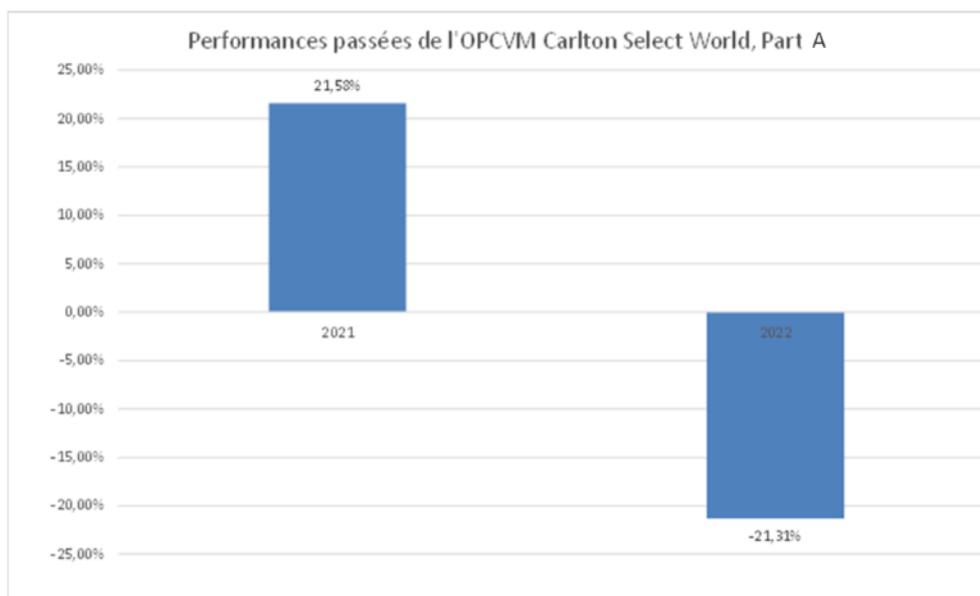
\*A l'issue du 1er exercice, pour lequel le montant des frais courants futurs est estimé, les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le dernier jour ouvré de chaque année. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la page 9 du prospectus de cet OPC, disponible sur le site [www.carltonselection.fr](http://www.carltonselection.fr)

## Performances passées :

Le fonds a été créé en 2021. A compter du 10/03/2022, l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil rendement/risque ont été modifiés.



## Informations pratiques :

- Carlton Select World est un Fonds Professionnel à Vocation Générale, réservé à vingt (20) porteurs de parts.
- Dépositaire : CACEIS BANK
- Les documents d'information (prospectus/rapport annuel /document semestriel) sont disponibles auprès de : Carlton Sélection 25 rue Montbazou, 33 000 Bordeaux, 05 56 23 17 17.
- La valeur liquidative et autres informations concernant les catégories de parts sont disponibles auprès de Carlton Sélection, 25 rue Montbazou, 33 000 Bordeaux, 05 56 23 17 17.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la Société de gestion : Carlton Sélection - 25 rue Montbazou - 33000 Bordeaux - Tél. : 05.56.23.17.17 - email : backoffice@carltonselection.fr
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des titres de l'OPC peuvent être soumis à la taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de Carlton Sélection ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Ce fonds est dédié à 20 porteurs au plus. Il est destiné à des investisseurs professionnels mentionnés à l'article 423-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Ce fonds a été agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Carlton Sélection est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/03/2023

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

### 3. RAPPORT DE GESTION

#### I Politique de gestion

##### 1) Evolution de l'environnement économique et des marchés financiers

L'année 2023 a marqué une continuité dans les politiques monétaires, caractérisées par des mesures restrictives. Suite à plusieurs hausses des taux directeurs, il est prévu que la Federal Reserve (FED) et la Banque Centrale Européenne (BCE) réduisent leurs taux d'intérêt principaux au cours de la fin du premier semestre de 2024. Cette situation représente un défi pour les banques centrales qui doivent ajuster finement leurs taux en fonction de l'évolution de l'inflation.

Les banques centrales ont créé un resserrement monétaire sans précédent, confrontées au choix difficile entre continuer d'augmenter les taux, au risque de nuire à la croissance économique, ou maintenir les taux en l'état, en attendant de mesurer l'impact des hausses successives sur l'économie réelle. Depuis juillet, la FED a opté pour le statu quo en matière de politique monétaire, maintenant ses taux entre 5.25% et 5.5%.

La FED a exprimé sa prudence concernant ses futures orientations dans les mois à venir, afin de contrôler les attentes inflationnistes. Cependant, chaque nouvelle économique décevante et l'impatience des marchés alimentaient des prévisions de baisses rapides des taux, qui ont été rapidement tempérées par les membres du Federal Open Market Committee (FOMC) après septembre.

En novembre, l'inflation sous-jacente est descendue à 3.5%, un niveau le plus bas depuis plus de deux ans. Suite à cela, Jerome Powell a donné des signaux positifs aux marchés en confirmant que la FED envisage de réduire ses taux dès 2024.

En conséquence, le secteur financier a connu un rallye en fin d'année, avec des anticipations d'une baisse des taux dès la réunion de mars, estimée à plus de 80% de probabilité, et potentiellement jusqu'à sept réductions tout au long de 2024.



Figure 1 : Evolution des taux directeurs américains, un point haut historique

Parallèlement, la Banque Centrale Européenne (BCE) avait annoncé deux augmentations supplémentaires lors de sa réunion de politique monétaire en juillet. Bien qu'elle ait effectivement relevé ses taux en septembre, les réunions suivantes ont abouti à un maintien des taux, laissant le taux de dépôt à 4%, le plus élevé depuis l'introduction de l'euro.

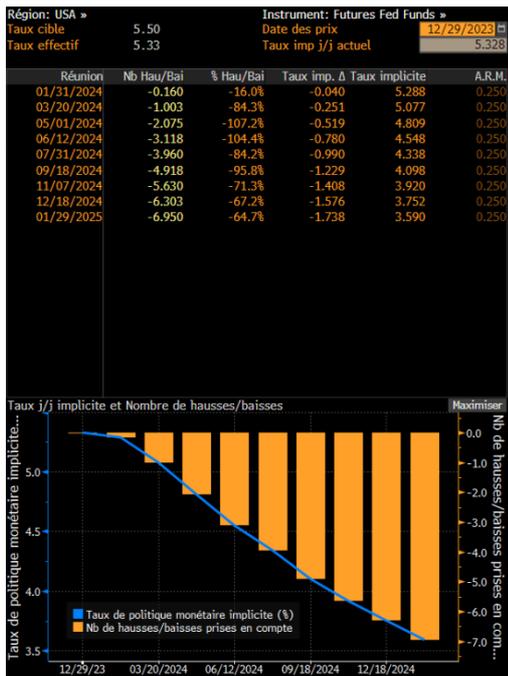


Figure 2 : Anticipation des mouvements de taux directeurs américains

Tout comme pour la situation aux États-Unis, la zone euro a également enregistré une baisse significative et plus rapide que prévu de l'inflation. En décembre, l'inflation de base en Europe a été enregistrée à 3.4%. Ces ralentissements, qualifiés de « remarquables » par Isabel Schnabel, ont conduit plusieurs membres de la Banque Centrale Européenne (BCE) à souligner la nécessité de maintenir les taux directeurs à un niveau élevé pendant une période suffisante. L'objectif est de contribuer efficacement à ramener l'inflation vers l'objectif de 2% fixé par la banque.



Figure 3 : Evolution des taux directeurs européens

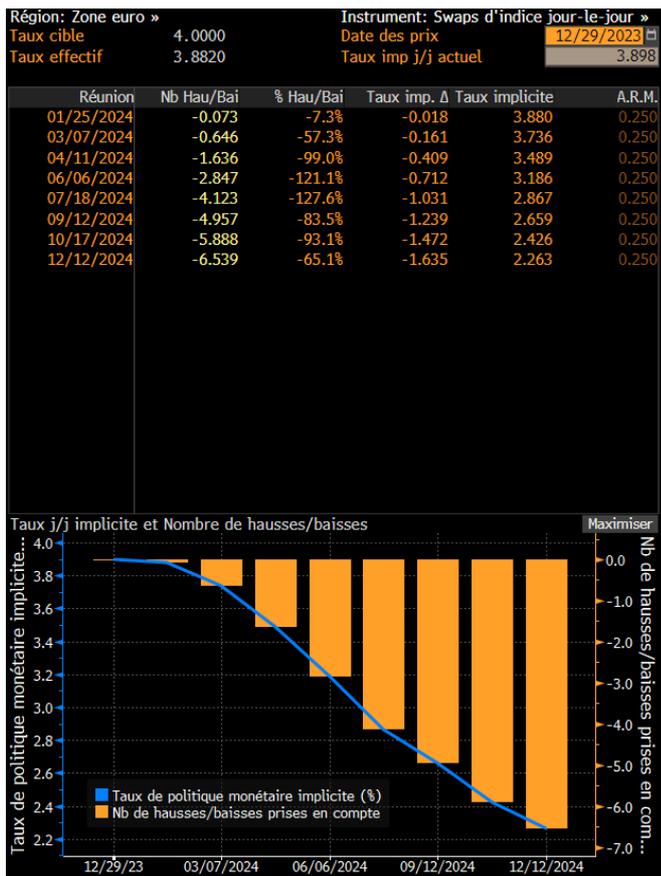


Figure 4: Anticipation des mouvements de taux directeurs européens

Globalement, l'économie mondiale en 2023 montre des signes de ralentissement mais sans susciter d'alarme majeure. Aux États-Unis, le PIB a enregistré une croissance encourageante, passant de 1.9% à 2.5%. Cependant, les indicateurs manufacturiers révèlent un ralentissement, avec un PMI diminuant de 49.4 à 47.9. Le secteur des services, bien qu'ayant connu une baisse en décembre à 50.6, maintient sa dynamique d'expansion.

Le marché du travail américain continue de montrer des signes positifs, avec un taux de chômage en baisse et un ralentissement des pressions salariales. La consommation des ménages reste stable malgré une légère baisse de leur perception de la situation économique depuis l'été dernier. La confiance des consommateurs a augmenté en décembre, atteignant 69.4, bien au-delà des attentes, grâce à la diminution de l'inflation.

Ces facteurs suggèrent un atterrissage en douceur pour l'économie américaine voire un non-atterrissage (no landing). Pour l'économie américaine des sources de stress sont tout de même apparues au sujet du déficit public et du niveau de dette, poussant Fitch à abaisser la note à long terme des États-Unis de "AAA" à "AA+" ; avec une perspective 'Stable'. En Europe, la situation est moins positive. Les indices PMI de la zone euro indiquent un affaiblissement dans les secteurs manufacturiers et des services. Bien que l'emploi ait montré une forte résilience, il y a eu un ralentissement au troisième trimestre. Néanmoins, l'indice de sentiment économique de la Commission Européenne a légèrement progressé en novembre, en partie grâce à l'amélioration de la confiance des consommateurs. Ces derniers semblent moins préoccupés par l'inflation, mais plus anxieux quant à l'avenir du marché du travail. Malgré une stabilité du taux de chômage dans la zone euro, les attentes des entreprises en matière d'emploi sont en baisse, atteignant leur plus bas niveau depuis le printemps 2021.

En Asie, l'économie chinoise était scrutée par les investisseurs mondiaux, attendant une forte reprise post 0-Covid en Chine. Pourtant celle-ci rencontre des difficultés à rebondir, comme l'indiquent les indices récents. Pour la troisième fois consécutive, l'activité manufacturière a connu une contraction, principalement due à une baisse de la demande, tant sur le plan domestique qu'international. Le secteur des services, quant à lui, montre des signes de stagnation, avec un indice ISM pour les mois de novembre et décembre se maintenant à 49.3, en dessous du seuil de 50 (signifiant une contraction de l'activité). Cette tendance indique un ralentissement notable de l'activité des services en fin d'année, un secteur qui avait pourtant été un moteur clé de la croissance chinoise de janvier à septembre.

Avec ces signes de fragilité économique, la Chine a difficilement réussi à atteindre son objectif de croissance de 5.2% pour 2023, légèrement au-dessus de l'objectif fixé à 5%. Ce taux représente le rythme de croissance le plus faible en 30 ans, à l'exception des périodes impactées par la Covid-19. Le gouvernement chinois a affirmé sa volonté de continuer à soutenir la croissance et l'emploi, avec des injections massives de liquidités par la Banque Centrale Chinoise, notamment via des prêts à un an.

Après deux années difficiles et face à des perspectives économiques plus faibles, aggravées par la crise du secteur immobilier, l'agence de notation Moody's a revu sa perspective sur les notes de crédit du gouvernement chinois, passant de stable à négative, sans pour autant modifier sa note d'émetteur de long terme (A1).

Le secteur immobilier (35% du PIB de manière directe et indirecte) reste un point faible majeur pour l'économie chinoise. Le géant immobilier Evergrande, par exemple, a déclaré faillite aux États-Unis en août 2023. Étant donné l'importance de ce secteur dans l'économie chinoise, le pays devra surmonter ce choc pour se remettre sur le chemin de la croissance.

### Point sur les marchés en 2023

L'année financière a connu des changements de cap importants entre craintes de taux élevés pour plus longtemps, stress sur les banques régionales américaines, et risque de récession. Pour autant l'année s'est terminée sur une note globalement positive, tant sur les marchés obligataires que sur les marchés actions.

Le marché obligataire, après une année 2022 difficile, a affiché de solides performances en 2023. Par exemple, l'indice obligataire souverain de la zone euro FTSE Euro MTS Global a enregistré une hausse de 7%, un retour notable par rapport à sa baisse de -18% en 2022. Dans le domaine des obligations d'entreprises, tant dans les segments Investment Grade que High Yield, les performances ont été positives. Le iBoxx IG EU a ainsi progressé de près de 9%, tandis que le rendement du iBoxx HY EU s'est approché des +12%, aidé par un fort rallye de fin d'année (détente rapide des taux et compression des spreads de crédit).

Du côté des marchés d'actions, malgré un contexte économique difficile marqué par une politique monétaire restrictive, des tensions géopolitiques et une crise bancaire, l'année a marqué de belles performances. Le S&P 500 aux États-Unis a clôturé avec une performance de +24.23%, tandis que l'Eurostoxx 50 a fini l'année avec une hausse de +19.19%. Le secteur technologique a été particulièrement performant. Le NASDAQ a ainsi enregistré une hausse de +55.13%, principalement grâce aux "7 magnifiques" (Apple, Microsoft, Amazon, Nvidia, Alphabet, Meta et Tesla). L'indice équilibré Bloomberg Magnificent 7 a bondi de +107.01% sur l'année.

Les secteurs les plus performants ont été les secteurs de croissance (technologie, communications, et consommation discrétionnaire) tandis que les moins performants ont été les utilities, l'énergie et la consommation de base.

En France, le CAC 40 a également bien performé, terminant l'année avec une hausse de 16.52%. Les GRANOLAS (plus grosses valeurs européennes) ont également tiré le marché à l'image des Mag 7 aux États-Unis.

En Asie, le marché chinois (notamment le Hang Seng) a connu une quatrième année consécutive de baisse avec une performance de -10.46%, tandis que le Japon a enregistré sa meilleure performance en dix ans avec un Nikkei à +31.01%, soutenu en partie par la dépréciation de sa monnaie.

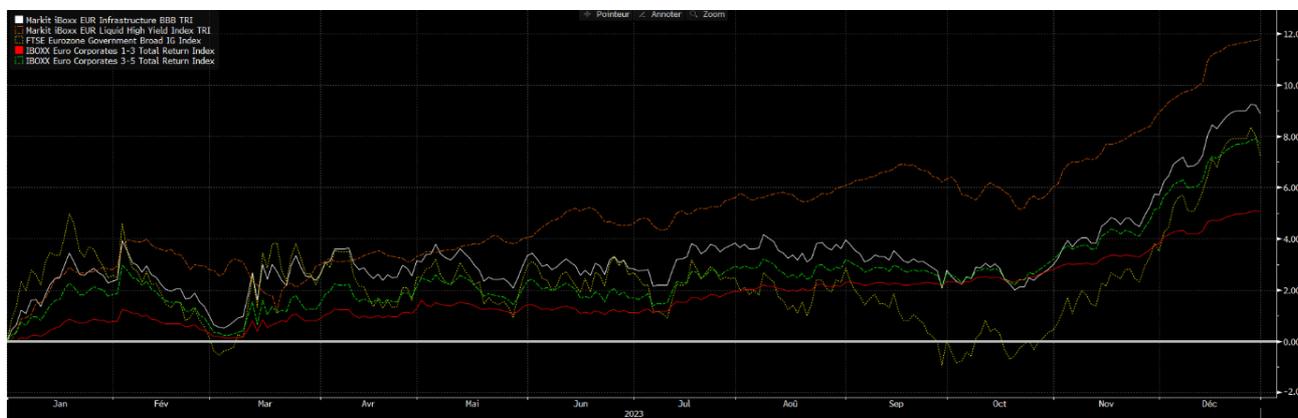


Figure 5: Evolution sur l'année 2023 de l'indice IBOXX IG EU, IBOXX HY EU, FTSE EURO MTS GLOBAL, IBOXX EURO CORP I-3Y et IBOXX EURO CORP 3-5Y

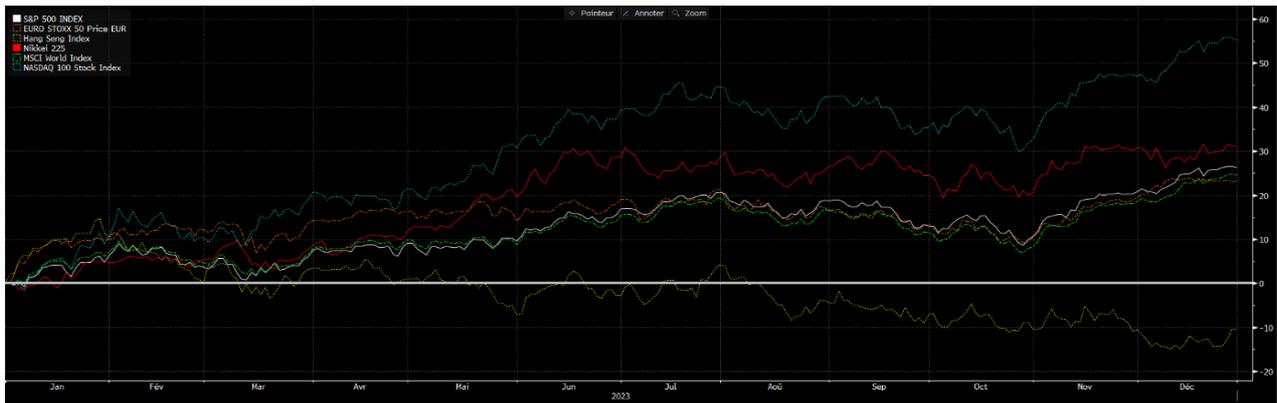


Figure 6: Evolution sur l'année 2023 du S&P500, de l'EURO STOXX 50, du Hang Seng, du Nikkei 225, du MSCI World et du Nasdaq 100

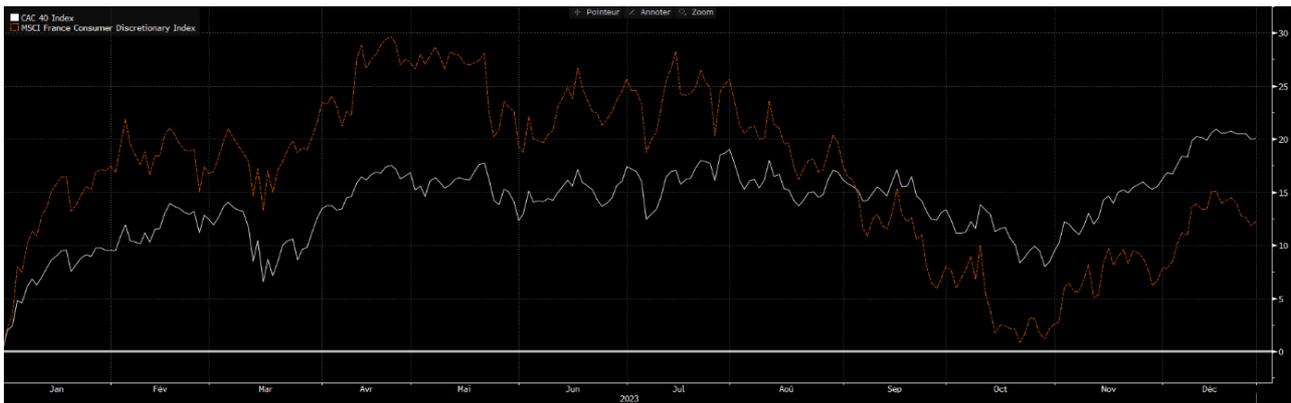


Figure 7: Evolution sur l'année 2023 du CAC40 et de l'indice MSCI Consumer Discretionary France

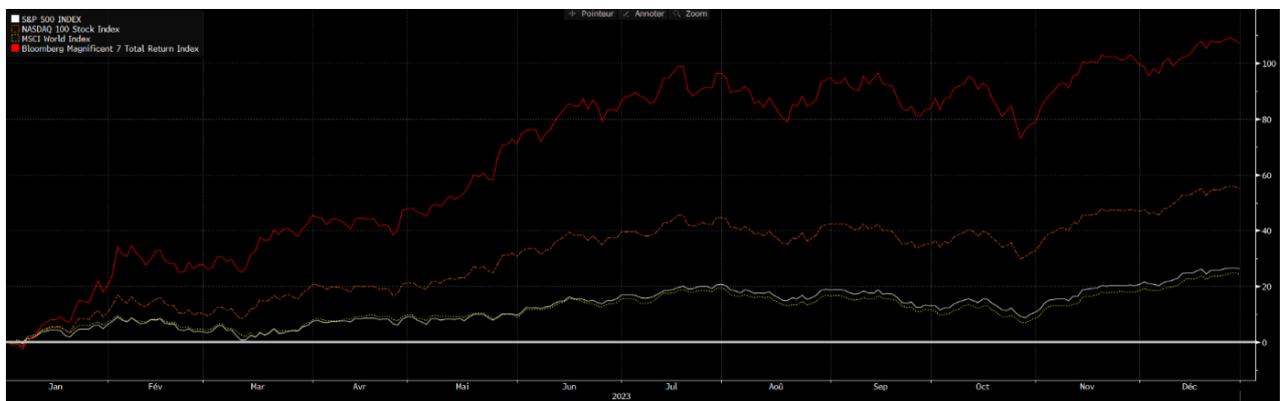


Figure 8: Evolution sur l'année 2023 du S&P500, du Nasdaq 100, du MSCI World et de l'indice Bloomberg Magnificent 7

L'année 2023, a été dominée par les performances exceptionnelles des "7 magnifiques", reflétant une forte orientation vers les valeurs technologiques et vers les sociétés les plus importantes en bourse. Cette tendance souligne une perspective à long terme très optimiste pour le secteur de la technologie, en particulier grâce au développement rapide de l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, les actifs obligataires, après avoir été quelque peu négligés, ont regagné en popularité au sein des portefeuilles d'investissement au cours de l'année. Cette renaissance des obligations représente une opportunité intéressante à moyen terme. Leur intégration dans les stratégies d'investissement offre aux investisseurs la possibilité de bénéficier de taux fixes élevés sur une période prolongée. Ce renouveau des actifs obligataires illustre l'évolution constante des stratégies d'investissement et la recherche d'un équilibre entre croissance et sécurité dans un contexte de marché en plein changement de régime.

## 2) Politique des OPCVM

### **Nos actes de gestion**

L'objectif de gestion du FCP vise à produire, sur la période de placement recommandée, une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indice MSCI World 100% Hedged Euro (hors pays émergents) dividendes nets réinvestis.

L'objectif est réalisé en investissant sur les marchés d'actions mondiaux, hors pays émergents, pour profiter des opportunités présentées par chaque zone géographique en s'appuyant exclusivement sur une sélection d'ETF physiques (« Exchange Traded Fund »). A fin 2023, le FCP peut être exposé entre 30 % et 100 % de son actif net à des ETF à réplification physique ciblés sur les pays composants l'indice MSCI World 100% Hedged Euro (hors pays émergents, code Bloomberg MXWOHEUR).

La sélection des ETF repose, en amont, sur une approche macro-économique globale qui permet de déterminer les zones géographiques à surpondérer. Dans un second temps, l'analyse sectorielle des ETF est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs afin d'identifier les secteurs et thématiques à surpondérer par rapport au MSCI World Euro Hedged.

Les liquidités non investies temporairement en « ETF actions » sont placées sur des OPC monétaires euro, OPC obligataires court terme euro avec un S.R.R.I de I.

Les contrats financiers sont autorisés en couverture du risque « actions » et de « change ». L'exposition au risque actions est compris entre 30% et 100% de l'actif net. L'exposition au risque de change est limitée à 10% de l'actif net.

Les demandes de souscriptions et de rachats se font sur une base quotidienne et sont centralisées chez le dépositaire (CACEIS INVESTOR SERVICES, 1-3, place Valhubert 75013 Paris), le jour d'établissement J de la valeur liquidative avant 10 heures 30, qui sera calculée en J+1. Le règlement des souscriptions et des rachats se fait trois jours ouvrés suivant le jour d'établissement de la valeur liquidative. Les revenus nets du FCP sont totalement réinvestis.

Le portefeuille peut être investi en OPC jusqu'à 100% de l'actif net en ETF « actions » avec une exposition devise maximale de 10%.

### Commentaire de gestion :

Alors que la plupart des acteurs de marché se sont montrés prudents à la sortie de l'année 2022, l'équipe de gestion de Carlton Sélection avait une vision positive des marchés actions monde pour 2023. Cela se matérialise par une exposition de 90.7% en début d'année, augmentée sur opportunité au fur et à mesure de l'année puis coupée en partie (exposition de 85.1%) en fin d'année après un fort rallye et dans un but de prendre des bénéfices en fin d'année.

L'exercice de cette année a donc été marqué par une série d'opérations ciblées, visant à ajuster notre portefeuille en réponse aux évolutions du marché. Notre approche a été guidée par une analyse des tendances économiques globales et des opportunités sectorielles spécifiques.

Dans les premiers mois de l'année, nous avons initié des positions dans les marchés suisses et français à travers des acquisitions telles que l'UBS MSCI Switzerland et le Lyxor CAC 40, tout en renforçant notre exposition au marché technologique américain via l'iShares NASDAQ 100 après l'avoir temporairement réduit.

Au deuxième trimestre, le fonds a augmenté son allocation dans le secteur de la santé avec des achats répétés dans le Lyxor Stoxx600 HealthCare, parallèlement à des investissements dans le secteur bancaire européen à travers LYXOR EUROPE STOXX BANKS. Nous avons également réalisé des cessions sur certains ETFs pour rééquilibrer le portefeuille, notamment en vendant des parts dans l'iShares MSCI World.

À mi-année, nous avons réduit notre exposition à l'Asie développée, en vendant une partie de position dans l'iShares MSCI Japan, et avons diversifié notre portefeuille en direction de fonds à dividendes tels que le SPDR US Dividends.

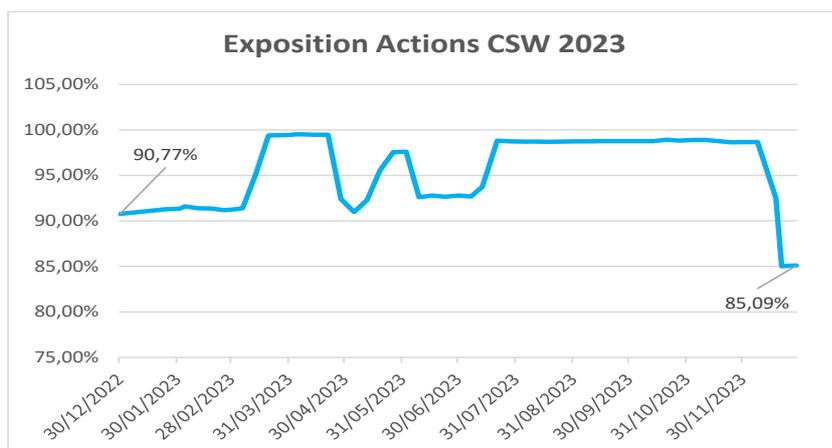
Au troisième trimestre, les ajustements ont continué avec des cessions supplémentaires dans l'iShares MSCI World Euro Hedged, tout en consolidant notre présence sur le marché suisse avec des achats supplémentaires de l'UBS MSCI SUISSE.

En fin d'année, nous avons procédé à des réallocations en augmentant notre exposition aux technologies avec des achats dans l'iShares NASDAQ 100, et en réduisant notre position dans le secteur mondial avec des ventes dans le iShares MSCI World Core.

Le quatrième trimestre a vu une réduction de notre exposition globale et en particulier au marché européen, avec la vente du Lyxor CAC 40, et une augmentation relative de l'allocation sur le marché américain en technologie et en santé.

En conclusion, notre stratégie de gestion a été caractérisée par une série de réallocations réactives, destinées à s'adapter aux changements du marché, tout en cherchant à maintenir un équilibre entre croissance et protection du capital investi.

## La performance et les frais du portefeuille



### En 2023, le portefeuille a enregistré une performance de +17.26%.

La volatilité historique du portefeuille, calculée sur un pas hebdomadaire sur 52 semaines, était de 11.92% en fin d'année.

L'actif net du portefeuille est passé de 28.7M€ au 30/12/2022 à 28.3 M€ au 29/12/2023.

Les frais courants (réellement prélevés) sur l'année 2023 ont été de 0.79%.

Le portefeuille a prélevé des frais de surperformance au titre de frais de gestion variables acquis à hauteur de 0%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
iShares Core MSCI World UCITS ETF EUR Hedged (Dist)	5 658 138,02	7 875 922,14
iShares VII PLC - iShares NASDAQ 100 ETF EUR Hdg Acc	2 877 892,45	5 650 646,67
CALIPSO A PART A	4 729 013,54	2 695 134,62
PALATINE MONET CT I	2 626 710,89	3 889 485,08
XTRACKERS SP 500 EQUAL WEIGHT UCITS ETF 2C EUR HEDGED	2 545 935,32	2 390 391,66
SPDR SP US DIVIDEND ARISTOCRATS UCITS ETF EUR DIS		4 827 660,98
STREET MSCI CONS DIS ETF FCP	3 622 135,65	
PALATINE INSTITUTIONS	2 159 270,19	1 257 467,94
ISHARES STOXX EUROPE 600 HEALTH CARE	3 098 679,26	
UBS ETF MSCI SWITZERLAND	1 053 955,99	1 457 651,07

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(\*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus <b>Total des revenus</b> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **SELECTION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES**

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

### **COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION**

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions de courtage à facturation partagée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion.

### **POLITIQUE DES DROITS DE VOTE**

Carlton Sélection exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote.

En 2023, Carlton Sélection n'a pas exercé de droits de vote.

### **COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)**

La politique de la SGP en matière de critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) n'a pas varié en 2023, à savoir que la SGP ne tient pas compte de ces critères directement dans sa politique d'investissement.

### **Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure / SFDR »)**

Le fonds est catégorisé en fonds dit « article 6 », il n'a pas pour objectif un investissement durable et ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales comme prévu par les articles 8 et 9 du Règlement SFDR, et les investissements ne prennent pas en compte formellement les critères de l'UE pour des activités économiques écologiquement durables.

Compte tenu des caractéristiques géographiques et sectorielles ainsi que de la nature des actifs détenus, les risques de durabilité ne sont pas considérés comme des risques pertinents pour ce fonds par la Société de Gestion. Les risques de perte de valeur des investissements du fonds en raison d'événements environnementaux, sociaux ou de gouvernances sont jugés non significatifs.

### **Transparence des produits sur la prise en compte des principales incidences négatives (art. 7)**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, car compte tenu des caractéristiques géographiques et sectorielles ainsi que de la nature des actifs détenus, les risques de durabilité ne sont pas considérés comme des risques pertinents pour ce fonds par la société de gestion.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE**

Au cours de l'exercice, le portefeuille a investi dans un OPC géré par Carlton Sélection ; CALIPSO A Part A (FR001400FBG3) dont il détient 1990 parts au 29/12/2023.

## **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

La méthode mise en place et appliquée par Carlton Sélection est celle de l'engagement pour le calcul du risque global.

Au 29/12/2023 le risque global du portefeuille était de 0,00%.

Le levier s'élevait à 99,99% selon la méthode de l'engagement et selon la méthode brute.

## **POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS**

Dans le cadre de la directive européenne « MIF » (Marché d'Instruments Financiers), entrée en vigueur le 1er novembre 2007, Carlton Sélection a formalisé une politique de gestion des conflits d'intérêts et mis en place des dispositions spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, identifier et gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur simple demande écrite :

**Adresse postale : Carlton Sélection 25 Rue Montbazon 33000 Bordeaux**

**Email : relations-investisseurs@carltonselection.fr**

## **GESTION DE LA LIQUIDITE**

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

## **GESTION DES RISQUES**

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver tout la pertinence du dispositif.

## **POLITIQUE DE REMUNERATIONS**

La politique de rémunération mise en place au sein de Carlton Sélection est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de portefeuille d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »).

Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération de Carlton Sélection ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les portefeuilles gérés.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération de Carlton Sélection revue chaque année.

Selon le principe de proportionnalité, Carlton Sélection a fait le choix de ne pas avoir de Comité de Rémunération.

Montant des rémunérations versées par Carlton Sélection sur l'exercice 2023 :

Le montant total des salaires versés au personnel de Carlton Sélection en 2023 s'élève à 198 788,38 €.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice 2023, la répartition est la suivante :

- les dirigeants et gérants financiers : 154 460,27€
- back/middle office et contrôleur des risques : 37 032,01€
- autre : 7 296,10 €

**AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CARLTON SELECTION SAS  
25, rue Montbazon  
33000 Bordeaux

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

**CARLTON SELECT WORLD**  
FONDS PROFESSIONNEL À VOCATION GÉNÉRALE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
CARLTON SELECTION  
25, rue Montbazou  
33000 BORDEAUX

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds professionnel à vocation générale CARLTON SELECT WORLD relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds professionnel à vocation générale à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

PricewaterhouseCoopers Audit, 179 Cours du Médoc, CS 30008, 33070 Bordeaux Cedex  
Téléphone: +33 (0)5 57 10 08 00, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 6 août 2024

Le commissaire aux comptes  
**PricewaterhouseCoopers Audit**



Antoine Priollaud

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 29/12/2023 en EUR**

**ACTIF**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>28 292 173,54</b>	<b>28 558 102,61</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>28 292 173,54</b>	<b>28 558 102,61</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	28 292 173,54	28 558 102,61
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>21 568,43</b>	<b>158 949,85</b>
Liquidités	21 568,43	158 949,85
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>28 313 741,97</b>	<b>28 717 052,46</b>

## PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	27 805 360,59	28 349 726,91
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	448 318,28	390 213,65
Résultat de l'exercice (a,b)	48 989,50	-34 057,65
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>28 302 668,37</b>	<b>28 705 882,91</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>11 073,60</b>	<b>11 169,55</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	11 073,60	11 169,55
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>28 313 741,97</b>	<b>28 717 052,46</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 687,52	3 021,05
Produits sur actions et valeurs assimilées	203 959,22	73 400,93
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>210 646,74</b>	<b>76 421,98</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		656,00
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>		<b>656,00</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>210 646,74</b>	<b>75 765,98</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	151 531,85	83 358,89
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>59 114,89</b>	<b>-7 592,91</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-10 125,39	-26 464,74
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>48 989,50</b>	<b>-34 057,65</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0014000DNI - Part CARLTON SELECT WORLD Parts A : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.

FR0014000DM3 - Part CARLTON SELECT WORLD Parts I : Taux de frais maximum de 1% TTC.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part CARLTON SELECT WORLD Parts A	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>28 705 882,91</b>	<b>18 237 478,38</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	864 052,64	14 929 855,65
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 911 727,00	
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 164 063,98	427 284,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-759 264,83	-230 565,75
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	880,00	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-52 185,45	
Frais de transactions	-25 328,79	-15 739,54
Différences de change	41 681,45	25 108,48
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 215 498,57	-4 659 946,02
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 623 308,91	-1 592 189,66
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 592 189,66	-3 067 756,36
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	59 114,89	-7 592,91
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>28 302 668,37</b>	<b>28 705 882,91</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							21 568,43	0,08
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	21 568,43	0,08								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	165 493,60	0,58						
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	8 791,06	0,03						
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	11 073,60
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>11 073,60</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-11 073,60</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part CARLTON SELECT WORLD Parts A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	848,000	864 052,64
Parts rachetées durant l'exercice	-5 618,000	-5 911 727,00
Solde net des souscriptions/rachats	-4 770,000	-5 047 674,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25 195,000	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part CARLTON SELECT WORLD Parts A</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Part CARLTON SELECT WORLD Parts A</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	151 531,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 049 083,10
	FR001400FBG3	CALIPSO A PART A	2 049 083,10
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>2 049 083,10</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	48 989,50	-34 057,65
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>48 989,50</b>	<b>-34 057,65</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part CARLTON SELECT WORLD Parts A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	48 989,50	-34 057,65
<b>Total</b>	<b>48 989,50</b>	<b>-34 057,65</b>

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	448 318,28	390 213,65
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>448 318,28</b>	<b>390 213,65</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part CARLTON SELECT WORLD Parts A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	448 318,28	390 213,65
<b>Total</b>	<b>448 318,28</b>	<b>390 213,65</b>

**3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>18 237 478,38</b>	<b>28 705 882,91</b>	<b>28 302 668,37</b>
<b>Part CARLTON SELECT WORLD Parts A en EUR</b>			
Actif net	18 237 478,38	28 705 882,91	28 302 668,37
Nombre de titres	15 000,000	29 965,000	25 195,000
Valeur liquidative unitaire	1 215,83	957,98	1 123,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	12,12	13,02	17,79
Capitalisation unitaire sur résultat	-4,68	-1,13	1,94

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ISHARES STOXX EUROPE 600 HEALTH CARE	EUR	28 587	3 018 215,46	10,66
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>3 018 215,46</b>	<b>10,66</b>
<b>FRANCE</b>				
CALIPSO A PART A	EUR	1 990	2 049 083,10	7,24
PALATINE INSTITUTIONS	EUR	821	2 160 999,26	7,64
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 210 082,36</b>	<b>14,88</b>
<b>IRLANDE</b>				
Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc EUR Hedged	EUR	4 109	283 434,71	1,00
iShares Core MSCI World UCITS ETF EUR Hedged (Dist)	EUR	379 838	2 752 230,18	9,72
ISHARES EDGE MSCI USA QUALITY FACTOR UCITS ETF	USD	15 000	165 493,60	0,59
iShares S&P 500 EUR Hedged UCITS ETF (Acc)	EUR	41 111	4 120 555,53	14,55
iShares VII PLC - iShares NASDAQ 100 ETF EUR Hdg Acc	EUR	384 445	3 935 179,02	13,90
ISHARES V MSCI JAPAN EUR HEDGED UCITS ETF (ACC)	EUR	22 896	1 726 358,40	6,10
STREET MSCI CONS DIS ETF FCP	EUR	21 780	3 610 252,80	12,76
UBS (Irl) ETF plc - MSCI USA hedged to EUR UCITS ETF (EUR) A	EUR	120 440	4 470 371,48	15,80
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>21 063 875,72</b>	<b>74,42</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>28 292 173,54</b>	<b>99,96</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>28 292 173,54</b>	<b>99,96</b>
<b>Dettes</b>			<b>-11 073,60</b>	<b>-0,04</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>21 568,43</b>	<b>0,08</b>
<b>Actif net</b>			<b>28 302 668,37</b>	<b>100,00</b>

<b>Part CARLTON SELECT WORLD Parts A</b>	<b>EUR</b>	<b>25 195,000</b>	<b>1 123,34</b>
--	------------	-------------------	-----------------

## 7. ANNEXE(S)

## Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

### CARLTON SELECT WORLD FR FR0014000DM3, Part I- Fonds Professionnel à Vocation Générale FIA soumis au droit français Ce FIA est géré par Carlton Sélection

#### Objectifs et politique d'investissement :

L'objectif de gestion du FCP vise à produire, sur la période de placement recommandée, une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indice MSCI World 100% Hedged Euro (hors pays émergents) dividendes nets réinvestis.

L'objectif est réalisé en investissant sur : Les marchés d'actions mondiaux, hors pays émergents, pour profiter des opportunités présentées par chaque zone géographique en s'appuyant exclusivement sur une sélection d'ETF physiques (« Exchange Traded Fund »).

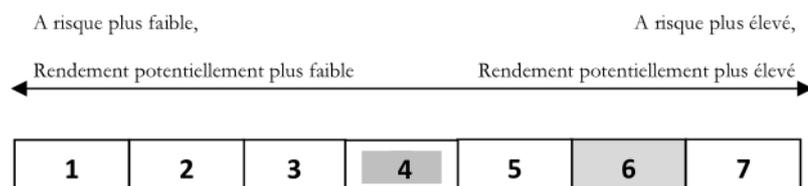
Le FCP est exposé entre 30 % et 100 % de son actif net à des ETF à réplique physique ciblés sur les pays composants l'indice MSCI World 100% Hedged Euro (hors pays émergents, code Bloomberg MXWOHEUR). Cette poche est exclusivement investie en ETF/Trackers « actions » à réplique physique cotés sur des marchés réglementés. La sélection des ETF repose, en amont, sur une approche macro-économique globale qui permet de déterminer les zones géographiques à surpondérer. Dans un second temps, l'analyse sectorielle des ETF est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs afin d'identifier les secteurs et thématiques à surpondérer par rapport au MSCI World Euro Hedged. Les liquidités non investies temporairement en « ETF actions » sont placées sur des OPC monétaires euro, OPC obligataires court terme euro avec un S.R.R.I de 1.

Les contrats financiers sont autorisés en couverture du risque « actions » et de « change ». L'exposition au risque actions est comprise entre 30% et 100% de l'actif net. L'exposition au risque de change est limitée à 10% de l'actif net. Les demandes de souscriptions et de rachats se font sur une base quotidienne et sont centralisées chez le dépositaire (CACEIS INVESTOR SERVICES, 1-3, place Valhubert 75013 Paris), le jour d'établissement J de la valeur liquidative avant 10 heures 30, qui sera calculée en J+1. Le règlement des souscriptions et des rachats se fait trois jours ouvrés suivant le jour d'établissement de la valeur liquidative.

Les revenus nets du FCP sont totalement réinvestis.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

#### Profil de risque et de rendement :



Le niveau de risque de ce fonds reflète son exposition à un indice « actions » :

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque »
- Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque lié aux instruments dérivés: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements

#### Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée acquis à l'OPC	0%
Frais d'entrée non acquis à l'OPC	10%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué, qui se fonde sur une estimation, est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Il peut varier d'un exercice à l'autre.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

<b>Frais prélevés par le fonds sur une année : 0.50%</b>	
<b>Frais courants estimés</b>	0,74%

*\*A l'issue du 1er exercice, pour lequel le montant des frais courants futurs est estimé, les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le dernier jour ouvré de chaque année. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion.*

*Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.*

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la page 9 du prospectus de cet OPC, disponible sur le site [www.carltonselection.fr](http://www.carltonselection.fr)

## Performances passées :

**Le fonds a été créé en 2021. A compter du 10/03/2022, l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil rendement/risque ont été modifiés.**

Non applicable

## Informations pratiques :

- Carlton Select World est un Fonds Professionnel à Vocation Générale, réservé à vingt (20) porteurs de parts.
- Dépositaire : CACEIS BANK
- Les documents d'information (prospectus/rapport annuel /document semestriel) sont disponibles auprès de : Carlton Sélection 25 rue Montbazon, 33 000 Bordeaux, 05 56 23 17 17.
- La valeur liquidative et autres informations concernant les catégories de parts sont disponibles auprès de Carlton Sélection, 25 rue Montbazon, 33 000 Bordeaux, 05 56 23 17 17.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la Société de gestion : Carlton Sélection - 25 rue Montbazon - 33000 Bordeaux - Tél. : 05.56.23.17.17 - email : [backoffice@carltonselection.fr](mailto:backoffice@carltonselection.fr)
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des titres de l'OPC peuvent être soumis à la taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre conseiller fiscal.

*La responsabilité de Carlton Sélection ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.*

*Ce fonds est dédié à 20 porteurs au plus. Il est destiné à des investisseurs professionnels mentionnés à l'article 423-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers*

*Ce fonds a été agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.*

*Carlton Sélection est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.*

*Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/03/2023*